PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale

Agent traitant : DG

Objet : Direction générale - Prestation de serment des Conseillers communaux suppléants

remplaçant les Conseillers communaux élus s'étant désistés

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L1122-1 à 5, L1122-15 et L1126-1 à 2 ;

Attendu que, conformément à l'ordre décroissant de cet article L1122-15 - 2°, Monsieur Daniel BACQUELAINE, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, préside la séance jusqu'à l'adoption du Pacte de majorité;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine :

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus :

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.03) prenant acte de la prestation de serment des Conseillers communaux élus :

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.04) prenant acte du désistement :

- de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseillère communale de la liste UP! qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 :
- de Monsieur Pascal PIEDBOEUF du mandat de Conseiller communal de la liste REVEIL CITOYEN qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024;

Vu les dispositions de sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.05) validant les pouvoirs :

- de Monsieur Arnaud LOMBARDO, Conseiller communal élu premier suppléant de la liste UP! à laquelle appartenait Madame Vincianne PIRARD le 13 octobre 2024 ;
- de Madame Corinne DOSSERAY, Conseillère communale élue première suppléante de la liste REVEIL CITOYEN à laquelle appartenait Monsieur Pascal PIEDBOEUF le 13 octobre 2024;

Attendu que Monsieur le Président a invité MM. Arnaud LOMBARDO et Corinne DOSSERAY à prêter entre

ses mains et en	séance publique le	e serment prévi	u à l'article	e L11261 d	u Code de la	a démocratie	locale e	t de la
décentralisation	dont le texte suit :	« Je jure fidélite	é au Roi,	obéissance	e à la Consti	itution et aux	lois du _l	peuple
belge » ;								

Qu'ils ont prêté ce serment ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

de la prestation de serment de MM. Arnaud LOMBARDO et Corinne DOSSERAY, Conseillers communaux suppléants remplaçant respectivement Madame Vincianne PIRARD et Monsieur Pascal PIEDBOEUF s'étant désistés du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024.